

l'info municipale

MUNICIPALITÉ DE LABELLE

Édition de décembre 95 Vol. 3, no. 2

Souhais
pour Noël et le
Nouvel An

Chères concitoyennes,

Chers concitoyens,

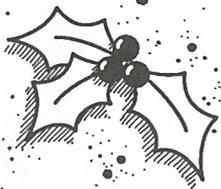
L'année 1995 s'achève pour votre administration municipale et nous vous assurons que nous tentons de répondre le mieux possible aux besoins et aux aspirations de notre communauté.

Nous désirons souhaiter à chacun et chacune d'entre-vous que la paix, la santé, la sérénité et la joie vous habitent tout au long de la nouvelle année.

Je me fais le porte-parole de mes collègues du conseil municipal et de l'ensemble du personnel pour vous offrir nos meilleurs voeux pour Noël et la nouvelle année.

Le maire,

Yvon Cormier



LABELLE
vers l'avenir

avec
le



Monsieur Yvon Cormier, maire de Labelle, s'est adressé aux membres de la chambre de commerce de Labelle lors d'une rencontre, tenue le 29 novembre dernier, à laquelle étaient aussi conviés messieurs Paul Calcé de la Société de développement des Laurentides et Denis Savard de la M.R.C. des Laurentides concernant l'impact économique du parc linéaire du P'tit-Train-du-Nord pour Labelle et la région.

Le maire de Labelle a profité de l'occasion pour souligner que depuis 1993, la Municipalité de Labelle a investi environ 290 000 \$ dans des actions et interventions de promotion et de développement économique. Ainsi la Municipalité a investi 62 600 \$ en aménageant des espaces commerciaux et touris-



tiques, 35 900 \$ ont été versés à des organismes pour des activités économiques et a dépensé 4 000 \$ en publicité régionale. Par ailleurs, la construction de la bibliothèque a permis des retombées économiques locales de plusieurs dizaines de milliers de dollars que se sont partagés des entrepreneurs locaux et ailleurs dans la région.

Monsieur Cormier a rappelé que grâce à une gestion efficace des ressources humaines et matérielles et malgré l'endettement de sa Municipalité, causé principalement par les travaux d'assainissement des eaux, le compte de taxes pour les gens d'affaires de Labelle demeure en deçà de celui de leurs homologues de Saint-Jovite et de L'Annonciation dans des proportions de 13 % et 22 %. Monsieur Cormier rappelle l'existence du règlement d'exemption de taxes par lequel toute nouvelle construction ou restauration de commerce offre au propriétaire une exemption de taxes échelonnée sur trois ans. Lors de la séance du 4 décembre dernier, le conseil municipal s'est assuré d'en prolonger l'application pour une année supplémentaire. Par ailleurs, le maire de Labelle encourage les gens d'affaires à embellir l'affichage des commerces et entreprises tel que souhaité par la chambre de commerce de Labelle.

Plus spécifiquement, en ce qui a trait au parc linéaire du P'tit-Train-du-Nord, la Municipalité de Labelle a contribué à l'aménagement de son tronçon pour une valeur de 6 360 \$ en 1995 et aura versé à la MRC des Laurentides 32 500 \$ sur une période de cinq ans. Les commerçants de Labelle, que ce soit au niveau de l'hébergement, de la restauration, des dépanneurs et des épiceries,

ont sans doute déjà reconnu l'accroissement de leur chiffre d'affaires généré par les activités du parc du P'tit-Train-du-Nord l'été dernier. Dans cette perspective, nous devons, tous et chacun, oeuvrer à mettre en place les infrastructures d'accueil pour retenir à Labelle les usagers du parc linéaire.

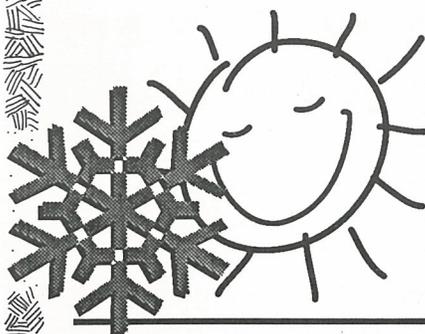
Dans ce sens, le comité de la gare, a contribué, par le travail acharné de plusieurs bénévoles dont messieurs Pierre Dumontier, André Beaudry, Raymond Cloutier et Germain Létourneau, au cours des derniers mois, pour plus de 1400 heures de travail bénévole consacré à la restauration de la gare. De leur côté, les commanditaires ont contribué pour 8000 \$. Notre gare à Labelle, richesse patrimoniale de toute la région, pourrait devenir un attrait important pour les utilisateurs du parc linéaire, cyclistes et motoneigistes, être un lieu de promotion pour nos commerces et devenir un lieu à vocation culturelle.

Considérons l'accessibilité à Labelle facilitée par le parachèvement de la route 117 conjuguée aux investissements majeurs d'Intrawest au Mont-Tremblant et de l'accroissement du nombre de villégiateurs et touristes dans la région pour se convaincre des retombées possibles chez nous.

La Municipalité de Labelle, grâce à un projet d'emploi, est actuellement à l'oeuvre pour l'avenir, en effectuant une étude sur la mise en valeur de notre potentiel récréo-touristique. Cette étude vise à évaluer la pertinence et la faisabilité de projets tel que l'aménagement de sentiers pédestres, d'espaces verts reliant des secteurs de Labelle à la piste cyclable et le réaménagement des berges de la rivière Rouge près de la rue du Pont.

Pour réaliser ce passage vers l'avenir et la concrétisation de ces projets, l'appui des gens d'affaires, des organismes et des contribuables de Labelle s'avère nécessaire.





CAMP DE JOUR HIVER 1995-96

POUR LES JEUNES DE 5 À 12 ANS

QUAND : Tous les samedis et les dimanches
à compter du 16 décembre

LIEU : Pavillon des loisirs de Labelle

HEURE : 10 h 00 à 16 h 30

COÛT : 5 \$ par jour pour le premier enfant
4 \$ par jour pour le deuxième enfant
3 \$ par jour pour le troisième enfant

HORAIRE :

Activités extérieures : patins, glissade, etc.

Bricolage : atelier de peinture, dessin

Dîner : prévoir le lunch de votre enfant

L'heure du conte et/ou de lecture

Piscine : jeux divers

Animation : mimes, théâtre

Jeux de société : Monopoly, billard, ping-pong etc.

Collation santé offerte tous les jours.

Pour inscription

contactez Réjeanne Bradley ou Alain Létourneau
au 686-2149

MONSIEUR CORMIER, PRÉFET

Nous voulons souligner la nomination récente de monsieur Yvon Cormier, maire de Labelle, comme préfet de la MRC des Laurentides. Nous le félicitons et lui témoignons notre confiance. Nous sommes assurés que son leadership saura être profitable pour l'ensemble du territoire de la MRC des Laurentides et plus particulièrement pour Labelle.

RECYCLER POUR L'ENVIRONNEMENT ET POUR LE PRIX

Savez-vous que des entreprises sont prêtes à payer pour acheter une bonne partie de nos déchets domestiques. Hé oui! Au centre de tri de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge, les employés trient les papiers, plastiques, fers et objets en verre contenus dans les bacs verts. Par la suite, ils les vendent à des entreprises qui transforment ces matières pour les rendre réutilisables. Les sommes d'argent ainsi obtenues par la vente de ces matières recyclables vont directement réduire le coût global de la collecte des ordures. Aussi tant de tonnes de déchets recyclés, c'est autant de déchets non enfouis, inutilement, au site d'enfouissement; ceci en prolonge la durée de vie du site. En plus, recycler aide à conserver un environnement plus sain pour aujourd'hui et pour demain. Donc d'une pierre trois coups pensez-y! Durant la période des fêtes de Noël, particulièrement, beaucoup d'emballages de cadeaux et de nourriture pourront être recyclés.

Un petit truc simple pour nous inciter à recycler plus facilement toute l'année? Placez à côté de votre poubelle domestique, dans la cuisine, une deuxième poubelle, ou un sac destiné au recyclage.



LES ENFANTS



au pays des merveilles

Le 22 septembre dernier avait lieu à la bibliothèque de Labelle, une journée portes-ouvertes avec les élèves de la 1^{ère} à la 6^{ème} année de l'école Le Tremplin.

Durant cette journée les enfants ont pu découvrir le monde fascinant de l'écriture et de l'illustration de livre.

En effet, mesdames Ginette Amphousse, écrivaine du lac Labelle et sa fille Marisol Sarrazin, illustratrice étaient invitées à faire connaître cet univers particulier.

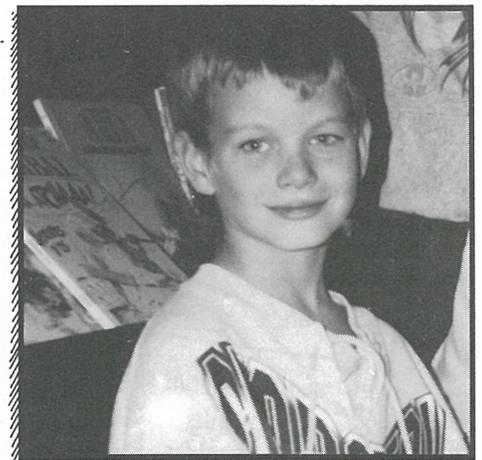
Une question a d'abord été posée aux enfants par Marisol: "Connaissez-vous les livres de Ginette?" Les élèves ont répondu spontanément en citant plusieurs titres de livres de la collection. Au grand étonnement de tous, ils étaient en pays de connaissance.

Après une brève description de la méthode d'écriture employée par madame Ginette Amphousse, elle a enchaîné avec les étapes de l'illustration d'un livre. Les enfants ravis écoutaient attentivement les explications et ont pu poser toutes les questions qui piquaient leur curiosité.



Un groupe d'enfants de 2^{ème} année accompagné de leur professeure madame Solange Brassard et Alice et Aline, deux personnages d'un livre de madame Ginette Amphousse, interprétés par les organisatrices de cette journée, Isabelle Legault, responsable de la bibliothèque et Réjeanne Bradley coordonnatrice des activités récréatives et socioculturelles.

Madame Ginette Amphousse et Marisol Sarrazin semblent très à l'aise au coin des petits



Kevin Laporte 8 ans élève de la 2^{ème} année, "enfant intéressé, curieux", aux dires de madame Solange Brassard.

Quoi de nouveau À LA BIBLIOTHÈQUE?

Depuis un peu plus de deux mois, petits et grands fréquentent la bibliothèque avec un plaisir renouvelé.

En effet, depuis le 12 septembre dernier, 1733 personnes ont franchi les portes de la nouvelle bibliothèque, ce qui représente une moyenne de 37 personnes par jour d'ouverture.

Au cours de ces derniers mois, 4220 livres et périodiques ont été empruntés par 690 abonnés (258 enfants et 432 adolescents-adultes). Parmi ces usagers, 231 en étaient à leur première visite de l'année.

Grâce à l'espace enfin disponible nous avons pu disposer sur les rayons 200 volumes supplémentaires, en provenance du CRSBPL (Centre Régional de Services aux Bibliothèques Publiques des Laurentides), livres pour lesquels nous devons verser une cotisation annuelle depuis huit ans, sans pouvoir en bénéficier! De plus, il nous sera maintenant possible d'établir une section de références (encyclopédies, dictionnaires, etc.) et une autre de livres anglais. Également, nous avons ajouté à notre collection locale, une centaine de livres provenant de donations et d'achat de nouveautés.

Le système informatique, qui sera en opération au printemps prochain, permettra, entre autres, d'accélérer le service des demandes spéciales en facilitant l'accès aux 300 000 livres de la banque de données du CRSBPL.

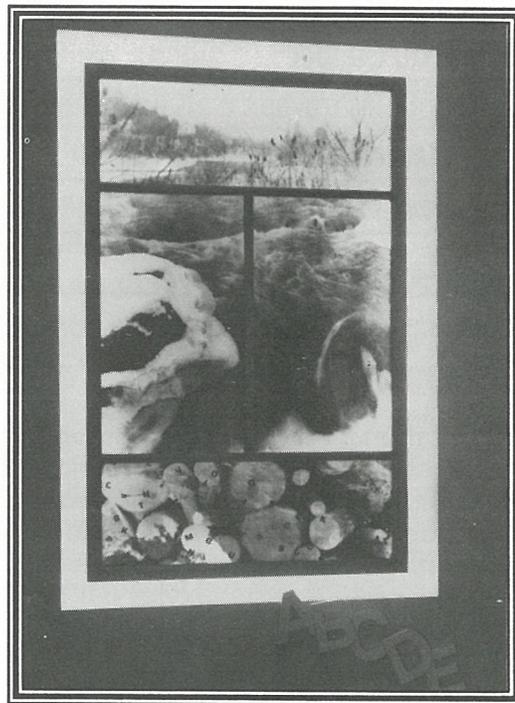
Les clients se disent très satisfaits des nouveaux locaux, spacieux et bien éclairés et apprécient grandement de consulter ou lire sur place.

Comme la bibliothèque est un centre culturel aux multiples facettes, il est important de mentionner que ce lieu est maintenant propice à la tenue d'activités culturelles diverses tel que concours de langue française, récital littéraire, exposition, etc.. Il y aura d'ailleurs plusieurs activités orga-

nisées, l'an prochain, pour célébrer les 25 ans de la bibliothèque municipale de Labelle.

Enfin, il est essentiel de souligner le travail remarquable et la persévérance des 20 bénévoles du comité de bibliothèque, dont certaines comptent plus de dix ans de participation. Bravo et merci à toutes ces bénévoles et aux responsables pour leur implication sociale et leur grande générosité!

En terminant, notons que la bibliothèque est facilement accessible à tous et que les nombreux services sont offerts gratuitement!



"Au fil de l'eau" oeuvre d'art permanente de la bibliothèque de Labelle conçue par Christiane Desjardins

QUI PAIENT POUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX?

Depuis la fin des travaux d'assainissement des eaux et d'amélioration des réseaux d'aqueduc et d'égout, le compte de taxes de plusieurs a sensiblement augmenté. Vous êtes-vous déjà demandé qui en payait la note et à combien s'élevait les coûts pour chaque contribuable. Nous tenterons de répondre à ces interrogations à l'aide du tableau comparatif suivant prenant comme exemple une résidence unifamiliale évaluée à 75 000 \$.

Tableau comparatif des taxes en rapport avec le secteur où est situé l'immeuble

Sommaire des taxes	Emplacement de la résidence		
	A secteurs non-desservis	B secteurs déjà desservis avant ces travaux	C secteurs desservis uniquement après ces travaux
Valeur de la résidence: 75 000\$			
Taxe foncière générale	948,83 \$	948,83 \$	948,83 \$
Sûreté du Québec	81,68 \$	81,68 \$	81,68 \$
Taxe pour les travaux d'assainissement des eaux	48,60 \$	340,25 \$	428,86 \$
Taxe d'entretien aqueduc et égout	0,00 \$	174,00 \$	174,00 \$
Taxe pour la collecte et le recyclage des ordures	90,00 \$	90,00 \$	90,00 \$
Total	1 169,10 \$	1 634,75 \$	1 723,36 \$
Écart par rapport à la résidence non-raccordée		465,65 \$	554,26 \$

Ce tableau représente le compte de taxes global pour une résidence évaluée à 75 000 \$ selon l'emplacement de celle-ci sur le territoire de Labelle. La colonne "A" représente les résidences non desservies par les réseaux d'aqueduc et d'égout. En "B" vous retrouvez les résidences qui étaient déjà branchées au réseau d'égout municipal avant ces travaux et en "C", les résidences qui ont été

branchées au réseau d'égout municipal lors des travaux d'assainissement des eaux effectués entre 1991 et 1993.

Vous pouvez remarquer qu'en ce qui concerne la taxe foncière générale, la Sûreté du Québec et la taxe pour la collecte et le recyclage des ordures, les montants de taxes sont les mêmes, quel que soit le secteur.

La taxe pour les travaux d'assainissement des eaux a été instaurée, par règlements, pour rembourser les emprunts à long terme concernant la construction des infrastructures et l'amélioration des réseaux d'aqueduc et d'égout. On remarquera que les contribuables de la colonne "A" payent, 48,50 \$ dans ce cas-ci, pour défrayer

L'HIVER NOUS DÉNEIGEONS



une partie des coûts des édifices publics (école, centre d'accueil, presbytère, église, bureau de poste, piscine etc.). En "B", comme les contribuables avaient déjà défrayé la construction des réseaux d'aqueduc et d'égout de leur secteur, les 340,25 \$ représentent leur apport uniquement aux travaux d'assainissement des eaux. Quant aux résidences nouvellement desservies par les réseaux d'aqueduc et d'égout, leur contribution est plus importante puisque ces propriétaires doivent assumer le coût de construction de l'égout de leur secteur.

La taxe d'entretien aqueduc et égout est imputée uniquement aux immeubles desservis et sert à défrayer les coûts de l'entretien des réseaux à savoir, l'électricité des pompes, les analyses, les réparations et les travaux d'entretien général.

Comme nous le voyons, la charge économique est plus importante pour les contribuables desservis par les réseaux d'aqueduc et d'égout. Il devient donc important de rentabiliser ces infrastructures en y raccordant un plus grand nombre de résidences. Pour ce faire, le conseil municipal a voulu favoriser la construction de nouvelles résidences dans ces secteurs desservis, par l'adoption d'un règlement permettant une exemption de taxes échelonnée sur trois ans. Ce règlement est d'ailleurs prolongé d'une année. En outre, le conseil municipal est en pourparlers avec la Caisse populaire de Labelle et la Chambre de commerce de Labelle pour conclure une entente de partenariat visant à bonifier, d'une certaine façon, ces exemptions de taxes par un escompte supplémentaire pour toute nouvelle construction de résidence.

Nous pouvons donc conclure que la répartition des taxes est évidemment fonction de l'évaluation, mais aussi du principe d'utilisateur-payeur. Ainsi les contribuables dont l'immeuble est desservi par les réseaux d'aqueduc et d'égout assument la très large part des frais encourus pour ces réseaux. Quant aux villégiateurs ou aux contribuables dont l'immeuble est non desservi, ceux-ci contribuent pour l'utilisation des édifices publics seulement.

La saison hivernale nous a déjà déversé plusieurs centimètres de neige pour le plus grand plaisir des enfants (jeunes et moins jeunes) et des amateurs de sports d'hiver.

Pour plusieurs d'entre-vous comme pour le service de la voirie, cela veut dire aussi le déneigement. Afin de permettre aux employés municipaux de procéder à ces travaux efficacement et à moindre coût, voici quelques bonnes habitudes à prendre.

- * Éviter de mettre les poubelles sur les trottoirs ou dans la rue
- * Ne pas amonceler de bancs de neige sur les trottoirs entretenus ou dans la rue lors du déneigement de votre stationnement ou trottoir privés
- * Stationner dans votre entrée privée plutôt que dans la rue lorsqu'il y a prévisions de chute de neige
- * Maintenir l'accessibilité aux bornes-fontaines

Il s'agit là d'actes de civisme et de collaboration que la plupart des gens mettent habituellement en pratique pour le mieux-être collectif. Tous en bénéficient.

Nous devons toutefois rappeler qu'il est déjà statué, selon le règlement numéro 11 que le stationnement est prohibé sur les rues et chemins de la Municipalité lors des périodes de chute de neige et par la suite, et qu'il est défendu de déverser ou de pousser la neige provenant de terrains ou d'entrées privées dans les rues ou les chemins. Ce règlement prévoit qu'en



cas de non-respect la Municipalité peut faire remorquer les véhicules aux frais du propriétaire ou imposer une amende dans le cas de déversement de neige dans la rue.

Nous vous remercions donc de votre collaboration et vous assurons de la nôtre pour minimiser les inconvénients occasionnés par le déneigement.

TAXES ET CORRESPONDANCE

Madame Ginette Cormier, responsable de la perception, vous rappelle qu'en rapport avec l'envoi des comptes de taxes, tout changement d'adresse doit lui être communiqué. Elle vous informe également de l'importance d'inscrire dans toute la correspondance, le casier postal de la Municipalité, qui est le 390. Afin de vous donner un meilleur service, ne pas oublier, par la même occasion, de nous transmettre le numéro de votre casier postal, s'il y a lieu.

HORAIRE DES SERVICES MUNICIPAUX

pour la *période
des Fêtes*

du 23 décembre 1995
au 2 janvier 1996

L'hôtel de ville, la bibliothèque et le garage municipal seront fermés du 23 décembre 1995 au 2 janvier 1996 inclusivement.

Le centre communautaire sera fermé du 23 décembre 1995 au 2 janvier 1996 inclusivement.

La piscine sera fermée les 24, 25, 26 décembre et les 31 décembre, 1er et 2 janvier 1996. Pour les autres jours, l'horaire habituel des bains-libres est en vigueur.

Le pavillon des loisirs sera ouvert les 26, 27 et 28 décembre de 18 h à 22 h.

La patinoire sera accessible, si la température le permet, tous les jours du 23 au 31 décembre de 13 h à 17 h et les 26, 27 et 28 décembre de 18 h à 22 h.

l'info municipale

MUNICIPALITÉ DE LABELLE

1, rue du Pont, C.P. 390
Labelle (Québec) J0T 1H0
Téléphone : (819) 686-2144

Direction
Pierre Delage

Rédaction
Christiane Cholette
Réjeanne Bradley
Isabelle Legault

Conception graphique
Concept Graphique Lisane